

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS EN CAR



Saint-Joseph
REIMS

Madame, Monsieur,

Reims, le 18 juin 2025

Comme chaque année, l'établissement scolaire Saint-Joseph organise les transports des élèves internes qui habitent la région parisienne. Vous trouverez ci-dessous les renseignements nécessaires. Si vous êtes intéressés, le coupon-réponse est à renvoyer **pour le 18 aout 2025 au plus tard**, à l'attention de M. Julien Lafaye, responsable vie scolaire du lycée (adresse : 177 rue des Capucins 51100 Reims).

Pour garantir une meilleure sécurité, un éducateur d'internat est présent dans le car du vendredi soir avec les collégiens.

1. Le tarif est fixé à **25 € TTC** par trajet (*sous réserve d'augmentation de la part de l'autocariste*). Le nombre indicatif de trajets est de 70 pour l'année scolaire. **Un acompte de 100€ (déduit à la 1^{ère} facture) est demandé à l'inscription.** Le coût des transports figure sur la facture trimestrielle communiquée aux familles.
2. Les familles inscrivent leur enfant pour la totalité de l'année scolaire. Aucun remboursement n'est effectué dans l'année.
3. Nous disposerons, de deux autocars de 59 places pour l'aller et pour le retour. Le nombre de places est donc **limité**. Le 1^{er} trajet sera effectué dans le sens Reims - Paris le vendredi 05 septembre 2025 vers 18h00. **Des précisions concernant les arrêts et les horaires de départs et d'arrivées se trouvent au verso.**
4. Merci de remplir le coupon ci-dessous à nous retourner en précisant les arrêts choisis parmi cette liste :

Trajets « aller » de Paris à Reims :

Arrêts : Victor Hugo (départ à 6h30) - Gare Saint-Lazare (départ à 6h30) - Bastille (départ à 7h00) - Aire de Ferrières (départ à 7h15) ; *horaires à titre indicatif.*

Trajets « retour » de Reims à Paris :

Arrêts : Aire de Bussy - Bastille - Gare Saint-Lazare - Victor Hugo

ATTENTION : les arrêts choisis sur le coupon ci-dessous ne peuvent être modifiés en cours d'année. Ces arrêts sont susceptibles de modification ou de suppression en fonction du nombre de demandes.

5. **IMPORTANT :** Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courrier et ce document lié au règlement du transport en car sera à lire, à signer et à nous retourner.

Une réinscription est obligatoire car aucun élève n'est réinscrit de manière automatique.

IMPORTANT : Si votre enfant, exceptionnellement, est amené à ne pas prendre le car, il sera indispensable de prévenir son absence en transmettant un mail à M. Lafaye.

Espérant que cette organisation vous donnera satisfaction, je tiens à vous remercier pour votre confiance et vous souhaite d'agréables vacances d'été.

M. HAUTIER Olivier
Chef d'établissement

Coupon-réponse (à renvoyer à l'attention de M. LAFAYE pour le 18 aout 2025 au plus tard).

Attention, le nombre de places est limité : les demandes seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Ci-joint, un chèque d'acompte de 100 €, libellé à l'ordre de l'Association Saint-Joseph.

Madame, Monsieur _____ Demande(ent) l'inscription de leur enfant :

NOM : _____ Prénom : _____ Classe en 2025/2026 (ex: 5^{ème}, 2^{nde}) : _____

Merci d'indiquer l'arrêt demandé pour l'aller (Paris-Reims) : _____

Et l'arrêt demandé pour le retour (Reims-Paris) : _____

N° portable : ____-____-____-____-____ (facultatif) à l'attention du chauffeur s'il a besoin de vous joindre lors d'un trajet.

Date : _____ / _____ / 2025

Signature parents :